



**Déclaration liminaire CFDT
au Comité Social d'Administration des DDI
du 18 mars 2026**

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour commencer, une fois n'est malheureusement pas coutume, nous nous réjouissons. Le lancement des travaux en vu d'un accord sur la Qualité de Vie et Conditions de Travail est pour nous une bonne nouvelle. Cette demande de longue date de la CFDT commence à prendre forme. Pour nous ce n'est que le début de longs échanges, nous serons exigeants, ambitieux et constructifs pour aboutir à un accord... mais également vigilants à ce que cela ne fasse pas pschiit, que ne soit pas simplement de l'affichage.

Cette première avancée va dans le bon sens, et nous souhaitons également le lancement de protocoles d'accord à l'attention des DDI sur l'égalité professionnelle, le handicap etc. comme cela est fait dans les différents ministères de l'ATE.

Le budget 2026 que vous allez nous présenter est une nouvelle fois enjolivé. Si l'on en croit vos documents celui-ci augmente dans tous les domaines (Emir, achat de véhicules, sécurisation, PNE, investissement numérique) et pourtant... Les agents sont toujours limités dans leurs déplacements, n'ont toujours pas de 2ème écran pour télétravailler, ne peuvent pas tous se restaurer... dans le concret la situation n'est pas toujours simple, malheureusement.

Sur la faute originelle de 2020 qui a amené la création des SGCD, la CFDT note la volonté affichée par le MI depuis de réparer les erreurs en mettant des rustines par ci par là. Néanmoins pour les agents des DDI, les SGCD restent une grande nébuleuse, pas de réponses, pas de personne identifiée, impossible de savoir comment avancent les demandes... et pourtant les collègues des SGCD font de leur mieux. Pour la CFDT le problème est vraiment dans le dimensionnement et l'organisation des SGCD, né de sa création.

Aujourd'hui vous nous présentez une nouvelle mesure, la déconcentration RH, sans doute une belle idée vue de Paris mais qui concrètement va probablement donner une surcharge de travail aux collègues des SGCD. La CFDT se demande comment de telles décisions peuvent être prises sans avoir fait une étude de l'impact de ces décisions. Nous avons l'impression que la navigation se fait à vu, au jugé et nous ne pouvons que le regretter.

Nous souhaitons maintenant vous interpeler sur le dialogue social, l'idée que le MI se fait des organisations syndicales des DDI. La CFDT demande que les sujets concernant les agents des DDI ne soient pas seulement discutés en CSA M du MI et tout justes présentés au CSA des DDI, au mieux. Nous pouvons citer pêle-mêle, la charte d'utilisation de l'IA, les circulaires sur la déconcentration, plan d'action égalité, les textes sur les élections professionnelles...

Nous le rappelons ici, les DDI ne sont pas le MI, les agents des DDI sont issus de plusieurs ministères, ils méritent plus d'attention.

Enfin, des comités de suivi locaux se mettent en place par ci, par là, timidement alors que c'est demandé dans la note de gouvernance. La CFDT demande qu'un suivi régulier de la tenue ou non de ces instances soit présenté en CSA ainsi que les ordres du jour de ces comités. Nous demandons également de le MI fasse le nécessaire pour que tous les départements mettent en place ces comités et non pas seulement là où l'intelligence locale le veut bien.